

| RCO119 Déchets préparés en vue de leur réemploi | | | | |
|--|--|---|-----------------------------|-----------------------------|
| Objectif Spécifique | OS2.6 | Favoriser la transition vers une économie circulaire et efficace dans l'utilisation des ressources | | |
| Type d'action | 1. | Renforcement des chaînons (infrastructurels) logistiques manquant en RBC en termes de collecte, de tri et de regroupement ainsi que de préparation au recyclage et au réemploi | | |
| | 2. | Investissements dans le développement du réseau des parcs de recyclage (tous flux), de parcs de recyclage de proximité ainsi que de ressourceries/recycleries/matiériauthèques (vente de produits et d'objets recyclés) | | |
| | 3. | Création de plateformes de transfert, de rassemblement, de tri, démantèlement, traitement et reconditionnement des ressources/déchets/matiériaux (de construction et de déconstruction) en vue de leur réemploi | | |
| | 5. | Investissements liés aux stratégies locales de circularité liées à la mise en œuvre des pôles de développement | | |
| | | Budget (FEDER+RBC+Cofin. Public) | Valeur cible programme 2024 | Valeur cible programme 2029 |
| | | 29.295.680,19 | 0 | 669 |
| Type d'indicateur | Réalisation | | | |
| Unité de mesure | Tonnes/an | | | |
| Est un sous-indicateur | S.O. | | | |
| Interdépendance avec un autre indicateur | S.O. | | | |
| Définition | <p>L'indicateur mesure la capacité (en volume annuel) de déchets "préparés en vue de leur réemploi". La préparation en vue du réemploi peut impliquer des opérations de contrôle, de nettoyage ou de réparation par lesquelles des produits ou des composants de produits qui sont devenus des déchets sont préparés de manière à pouvoir être réutilisés sans autre prétraitement (voir la directive 2008/98/CE).</p> <p>Pour pouvoir utiliser cet indicateur comme un indicateur de réalisation (et pouvoir l'utiliser de la même façon de l'indicateur RCO34), l'indicateur RCO119 mesurera la capacité additionnelle de déchets "préparés en vue de leur réemploi" créée par les projets à l'échelle régionale.</p> | | | |
| Méthode de calcul | <p><u>Objectif 2024:</u> le programme ne prévoit pas de résultats pour 2024</p> <p><u>Objectif 2029:</u> estimation de la quantité supplémentaire de déchets, en tonnes, qui pourra être réemployée par année grâce au projet</p> <p><u>Calcul des réalisations:</u> comptabilisation du nombre de tonnes de déchets par an qui peuvent être réemployés grâce au projet</p> | | | |
| Points d'attention | <ul style="list-style-type: none"> - <u>Temporalité de mesure des résultats:</u> directement après la clôture des travaux du projet soutenu - Le projet doit être opérationnel au plus tard le 31/12/2029 | | | |
| Justification des résultats | <p>Nous demandons aux porteurs de projets de nous faire une proposition de documents justificatifs pour cet indicateur, compte tenu du fait que les aspects suivants doivent être justifiés d'une manière tangible:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le volume annuel de déchets préparés en vue de leur réemploi en tonnes/an - Quels déchets seront préparés, par quel processus, pour quel réemploi <p>Cette liste de documents justificatifs est indicatives. Si pour votre projet, vous n'êtes pas en mesure de fournir les éléments repris ci-dessus, nous vous invitons à soumettre (pour validation) une proposition alternative intégrant les différents aspects de la définition de l'indicateur, dès que vous aurez posé le constat d'impossibilité de transmettre dans les formes prescrites.</p> | | | |
| Source de collecte de données | Porteurs de projet | | | |
| Fréquence de collecte de données | Après la clôture des travaux ou des activités du projet soutenu dans le rapport semestriel, ou au plus tard dans le rapport final | | | |